

## 593485-2026 - Mise en concurrence

France – Services d'assurance – SERVICES D'ASSURANCE

OJ S 166/2026 28/08/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

### 1. Acheteur

---

#### 1.1. Acheteur

Nom officiel: CHNO des 15-20

Adresse électronique: [marches@15-20.fr](mailto:marches@15-20.fr)

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public, contrôlé par une autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur: Santé

### 2. Procédure

---

#### 2.1. Procédure

Titre: SERVICES D'ASSURANCE

Description: Prestations de services d'assurance pour le CHNO des Quinze-Vingts

Identifiant de la procédure: c5f6bb82-85ba-44fe-ac43-47dafb17c1a0

Identifiant interne: 2026-027

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

##### 2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66510000 Services d'assurance

Nomenclature complémentaire (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie, 66512100 Services d'assurance accidents, 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur, 66516000 Services d'assurance responsabilité civile, 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

##### 2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

##### 2.1.4. Informations générales

**Base juridique:**

Directive 2014/24/UE

##### 2.1.5. Conditions du marché public

**Conditions de soumission:**

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 4

**Conditions du marché:**

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 4

##### 2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

### 5. Lot

---

### 5.1. Lot: LOT-0001

Titre: Dommages aux biens et risques annexes

Description: Dommages aux biens et risques annexes

Identifiant interne: 1

#### 5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66515000 Services d'assurance dommages ou pertes

##### Options:

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence.

Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

#### 5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

#### 5.1.3. Durée estimée

Durée: 48 Mois

#### 5.1.4. Reconduction

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit. L'échéance principale annuelle du marché est fixée au 31 décembre de chaque année. Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement trois (3) fois, par périodes successives d'un (1) an, à l'identique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans (soit jusqu'au 31 décembre 2030 à minuit). Le titulaire ne peut pas s'opposer à cette reconduction. Chacune des parties contractantes dispose de la faculté de de non-reconduction du marché (dénonciation), en faisant obstacle à la reconduction tacite du marché, à l'échéance annuelle principale dans les conditions prévues à l'article 5 du C.C.A.P.

#### 5.1.6. Informations générales

##### Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

#### 5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

#### 5.1.10. Critères d'attribution

##### Critère:

Type: Qualité

Description: Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 50

**Critère:**

Type: Prix

Description: Prix annuel

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

**Critère:**

Type: Qualité

Description: Considérations environnementales

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

**5.1.11. Documents de marché**

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

**5.1.12. Conditions du marché public**

**Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requête

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 12/10/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 90 Jours

**Conditions du marché:**

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requête

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

**5.1.15. Techniques**

**Accord-cadre:**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique:**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours**

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la

notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

## **5.1. Lot: LOT-0002**

Titre: Responsabilité civile et risques annexes

Description: Responsabilité civile et risques annexes

Identifiant interne: 2

### **5.1.1. Objet**

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66516000 Services d'assurance responsabilité civile

#### **Options:**

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence.

Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

### **5.1.2. Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

### **5.1.3. Durée estimée**

Durée: 48 Mois

### **5.1.4. Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit. L'échéance principale annuelle du marché est fixée au 31 décembre de chaque année. Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement trois (3) fois, par périodes successives d'un (1) an, à l'identique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans (soit jusqu'au 31 décembre 2030 à minuit). Le titulaire ne peut pas s'opposer à cette reconduction. Chacune des parties contractantes dispose de la faculté de de non-reconduction du marché (dénonciation), en faisant obstacle à la reconduction tacite du marché, à l'échéance annuelle principale dans les conditions prévues à l'article 5 du C.C.A.P.

### **5.1.6. Informations générales**

#### **Participation réservée:**

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

#### **5.1.9. Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

#### **5.1.10. Critères d'attribution**

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 50

##### **Critère:**

Type: Prix

Description: Prix annuel

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Considérations environnementales

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

#### **5.1.11. Documents de marché**

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

#### **5.1.12. Conditions du marché public**

##### **Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 12/10/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 90 Jours

##### **Conditions du marché:**

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Accord-cadre:**

Pas d'accord-cadre

##### **Informations sur le système d'acquisition dynamique:**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### **5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours**

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

#### **5.1. Lot: LOT-0003**

Titre: Flotte automobile et auto-mission

Description: Flotte automobile et auto-mission

Identifiant interne: 3

##### **5.1.1. Objet**

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66514110 Services d'assurance de véhicules à moteur

##### **Options:**

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

##### **5.1.2. Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

##### **5.1.3. Durée estimée**

Durée: 48 Mois

##### **5.1.4. Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit. L'échéance principale annuelle du marché est fixée au 31 décembre de chaque année. Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement trois

(3) fois, par périodes successives d'un (1) an, à l'identique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans (soit jusqu'au 31 décembre 2030 à minuit). Le titulaire ne peut pas s'opposer à cette reconduction. Chacune des parties contractantes dispose de la faculté de de non-reconduction du marché (dénonciation), en faisant obstacle à la reconduction tacite du marché, à l'échéance annuelle principale dans les conditions prévues à l'article 5 du C.C.A.P.

#### **5.1.6. Informations générales**

##### **Participation réservée:**

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

#### **5.1.9. Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

#### **5.1.10. Critères d'attribution**

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 50

##### **Critère:**

Type: Prix

Description: Prix annuel

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Considérations environnementales

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

#### **5.1.11. Documents de marché**

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

#### **5.1.12. Conditions du marché public**

##### **Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 12/10/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 90 Jours

##### **Conditions du marché:**

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non  
Facturation électronique: Requise  
La commande en ligne sera utilisée: non  
Le paiement électronique sera utilisé: non

#### **5.1.15. Techniques**

##### **Accord-cadre:**

Pas d'accord-cadre

##### **Informations sur le système d'acquisition dynamique:**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### **5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours**

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

#### **5.1. Lot: LOT-0004**

Titre: Risques statutaires

Description: Risques statutaires

Identifiant interne: 4

##### **5.1.1. Objet**

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

Nomenclature complémentaire (cpv): 66512100 Services d'assurance accidents

##### **Options:**

Description des options: Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de travaux ou de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

##### **5.1.2. Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)

Pays: France

#### **5.1.3. Durée estimée**

Durée: 48 Mois

#### **5.1.4. Reconduction**

Nombre maximum de reconductions: 3

Autres informations sur le renouvellement: Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit. L'échéance principale annuelle du marché est fixée au 31 décembre de chaque année. Conformément à l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, le marché est reconduit tacitement trois (3) fois, par périodes successives d'un (1) an, à l'identique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans (soit jusqu'au 31 décembre 2030 à minuit). Le titulaire ne peut pas s'opposer à cette reconduction. Chacune des parties contractantes dispose de la faculté de de non-reconduction du marché (dénonciation), en faisant obstacle à la reconduction tacite du marché, à l'échéance annuelle principale dans les conditions prévues à l'article 5 du C.C.A.P

#### **5.1.6. Informations générales**

##### **Participation réservée:**

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

#### **5.1.9. Critères de sélection**

Sources des critères de sélection: Document de marché

#### **5.1.10. Critères d'attribution**

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 50

##### **Critère:**

Type: Prix

Description: Prix annuel

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 40

##### **Critère:**

Type: Qualité

Description: Considérations environnementales

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 10

#### **5.1.11. Documents de marché**

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

#### **5.1.12. Conditions du marché public**

##### **Conditions de soumission:**

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.marches-publics-hopitaux.com/entreprise/consultation/505385?orgAcronyme=q1s>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 12/10/2026 16:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 90 Jours

**Conditions du marché:**

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requête

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

**5.1.15. Techniques**

**Accord-cadre:**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique:**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours**

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Paris

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Les recours peuvent être introduits par : • un référé précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-4, L. 551-10 à L. 551-12, R. 551-1, et R.551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) ; • un référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative), dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché public et dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché dans les autres cas ; • un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative) ; • un recours de plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle sont rendues publiques la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. Ce recours peut être assorti, le cas échéant d'une demande de référé-suspension (article L. 521-1 du code de justice administrative).

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: CHNO des 15-20

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures: CHNO des 15-20

Organisation qui traite les offres: CHNO des 15-20

## 8. Organisations

---

**8.1. ORG-0001**

Nom officiel: CHNO des 15-20

Numéro d'enregistrement: 18003601400017

Adresse postale: 28 rue de Charenton

Ville: Paris  
Code postal: 75012  
Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)  
Pays: France  
Point de contact: Direction des services économiques  
Adresse électronique: [marches@15-20.fr](mailto:marches@15-20.fr)  
Téléphone: +33 140021155  
Adresse internet: <https://www.15-20.fr/>

**Rôles de cette organisation:**

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation/candidatures

Organisation qui traite les offres

**8.1. ORG-0002**

Nom officiel: Tribunal Administratif de Paris  
Numéro d'enregistrement: 17750005500013  
Adresse postale: 7 rue de Jouy  
Ville: Paris  
Code postal: 75004  
Subdivision pays (NUTS): Paris (FR101)  
Pays: France  
Adresse internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr/>

**Rôles de cette organisation:**

Organisation chargée des procédures de recours

## Informations relatives à l'avis

---

Identifiant/version de l'avis: 3be9f060-b537-403d-90b9-000be406a6cf - 01  
Type de formulaire: Mise en concurrence  
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire  
Sous-type d'avis: 16  
Date d'envoi de l'avis: 26/08/2026 17:34:40 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale  
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français  
Numéro de publication de l'avis: 593485-2026  
Numéro de publication au JO S: 166/2026  
Date de publication: 28/08/2026